

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non dans ce fonds.

## EURO OBLIGATIEFONDS

Parts de classe A : Capitalisation (ISIN: BE0142525329)

Parts de classe A : Distribution (ISIN: BE6269801120)

Un compartiment de la sicav VAN LANSCHOT BEVEK (OPCVM), Société de gestion : CADELAM

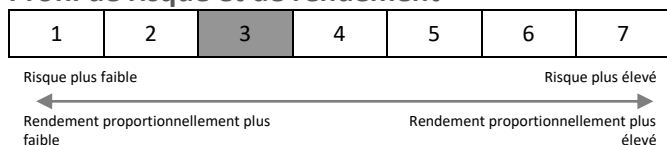
### Objectifs et politique d'investissement

- \* Le fonds se fixe pour but d'offrir aux actionnaires une exposition aux marchés obligataires au moyen d'une gestion active du portefeuille. Le portefeuille se compose principalement d'instruments tels que des obligations et autres titres de créance ou titres assimilés en euro, à court, moyen et long terme, à taux fixe ou variable, ainsi que des options et des futures sur obligations. Ces instruments peuvent notamment être émis par des États souverains, des institutions supranationales, des autorités locales ou des institutions garanties par les autorités publiques et des entreprises.
- \* Le fonds promeut les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance mais n'a pas d'objectif spécifique en matière d'investissement durable. Sont au minimum d'application les stratégies de durabilité suivantes :
  - o UN Global Compact : Exclusion des entreprises ayant obtenu un 'fail' dans le cadre du UN Global Compact.
  - o Exclusions : Exclusion des secteurs, des pratiques ou des entreprises indésirables.
  - o Intégration ESG : Prise en compte systématique des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG, Environmental, Social, Governance) dans l'évaluation des organisations, au-delà de l'analyse financière classique.
  - o Best-in-Class : Sélection des meilleurs élèves de la classe dans chaque secteur, en fonction de leurs performances ESG positives.Pour la sélection des Organismes de Placement Collectif, le critère est qu'ils appliquent au moins les stratégies de durabilité ci-dessus.
- \* En tant que gestionnaire financier, Van Lanschot vise à créer une valeur durable à long terme. Il existe deux piliers pour cela: (1) outre l'application des critères purement financiers dans le processus d'investissement et (2) des différentes stratégies de durabilité (UNGC, exclusions, intégration ESG et approche best-in-class).
- \* Les actionnaires du fonds ne bénéficient d'aucune garantie de capital ni de protection du capital.
- \* Vous pouvez, chaque jour ouvrable belge, souscrire des parts du fonds ou obtenir sur simple demande le remboursement de parts. Les parts de capitalisation ne distribuent pas de dividendes. Le résultat annuel est capitalisé (ou réinvesti). Les parts de distribution distribuent annuellement un dividende, pour autant que les résultats du fonds le permettent.
- \* Il s'agit d'un fonds géré activement. Le fonds n'est pas géré en référence à un benchmark.

#### Autres remarques spécifiques :

- \* Recommandation : ce fonds convient aux investisseurs ayant un profil de risque très bas qui ne prévoient pas de récupérer leur argent dans les 5 ans.

### Profil de risque et de rendement



Les données historiques, comme celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, ne constituent pas toujours une indication fiable du profil de risque futur du fonds. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement demeure inchangée. La catégorie dans laquelle le fonds est classé est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le fonds est classé dans cette catégorie comme le fonds investit principalement en obligations d'Etat et obligations d'entreprises stable. Par conséquent, le risque que la valeur de ce fonds fluctue fortement est faible.

Autres risques essentiels pour le fonds et non (suffisamment) pris en compte par l'indicateur synthétique :

**Risque d'inflation :** Le fonds contient un portefeuille d'obligations. Ce portefeuille est soumis à un risque moyen d'inflation étant donné qu'une hausse de l'inflation entraîne généralement une hausse des taux d'intérêt qui influe négativement sur les cours des obligations.

**Risque de crédit :** Le fonds peut investir dans des obligations ayant un rating inférieur à BBB-, si bien que le risque de crédit est moyen.

**Risque de change :** Le fonds investit au moins 90% de ses actifs dans des instruments cotés en euro, ce qui résulte que le risque est faible.

Pour un aperçu complet des risques du fonds, veuillez vous référer à la section consacrée aux risques dans le prospectus.

## Frais

Les frais que vous payez servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les frais de marketing et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

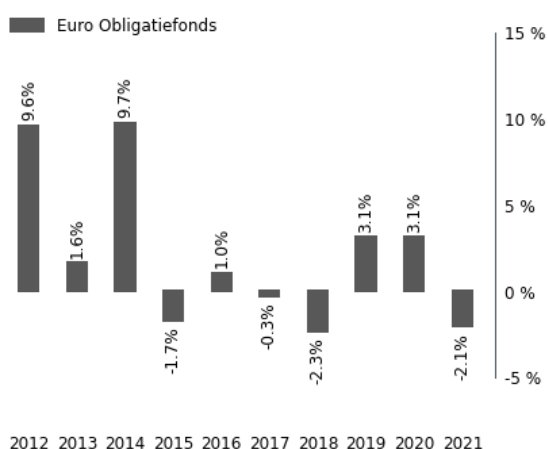
Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Frais d'entrée	0%
Frais de sortie	0%
Changement de compartiment	0%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci soit investi ou avant que le revenu de votre investissement vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,51 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Pas d'application

\* Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'année civile, clos au 31 décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre n'inclut pas les frais de transactions du portefeuille.

\* Pour plus d'informations sur les frais et les rémunérations, veuillez vous référer à la section 'Provisions et frais' du prospectus.

## Performances passées

Classe A: diagramme en bâtons des rendements annuels



\* Il s'agit des rendements du passé, qui ne constituent pas un indicateur des performances futures.

\* Le diagramme montre la performance de la classe A du fonds en pourcentage de variation de la valeur d'inventaire d'une année civile à l'autre, exprimée dans la devise du fonds.

\* Le calcul des performances passées tient compte de tous les frais et rémunérations, à l'exception des taxes et des frais d'entrée et de sortie qui ne peuvent pas être attribués au fonds.

\* La classe A du Euro Obligatifefonds a été créée le 1 mars 1993.

\* Les chiffres de rendement affichés sont calculés en EUR.

## Informations pratiques

- \* Dépositaire : KBC Bank sa
- \* Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les statuts, les derniers rapports annuel et semestriel ainsi que d'autres informations pertinentes concernant le fonds peuvent être obtenus gratuitement en langue française et néerlandaise auprès de l'institution chargée du service financier KBC Bank sa, Avenue du port 2, 1080 Bruxelles et auprès du promoteur promotor Van Lanschot Kempen nv, succursale belge, Desguinlei 50, 2018 Anvers ([www.vanlanschot.be](http://www.vanlanschot.be)).
- \* Les derniers cours des parts sont disponibles sur [www.vanlanschot.be](http://www.vanlanschot.be) et sur le site web de BEAMA [http://www.beama.be/fr/vni?set\\_language=fr](http://www.beama.be/fr/vni?set_language=fr) et sont publiés quotidiennement dans la presse financière (De Tijd et l'Echo).
- \* Le fonds est soumis à la législation fiscale belge, ce qui peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle. Le traitement fiscal dépend de votre situation personnelle et peut changer dans le futur. Pour en savoir plus, veuillez consulter un conseiller.
- \* La responsabilité de CADELAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.
- \* Des informations détaillées sur la politique de rémunération actuelle de la société de gestion, avec une description du mode de calcul de la rémunération et des règles de versement et l'identité des personnes responsables de l'octroi des rémunérations et des versements (le comité de rémunération) peuvent, sur demande, être obtenues gratuitement en version imprimée ou consultées sur <https://www.cadelam.be/fr/remuneration-policy>.
- \* Vous avez le droit d'échanger vos parts contre des parts d'un autre compartiment du fonds. Des informations détaillées sont disponibles sur [www.vanlanschot.be](http://www.vanlanschot.be).
- \* L'actif et le passif des différents compartiments du fonds sont séparés. En conséquence, les droits des créanciers relatifs à un compartiment sont limités à ce compartiment.
- \* Il existe plusieurs classes d'actions pour ce fonds. Veuillez vous référer au prospectus pour plus d'informations.
- \* Ce document décrit un compartiment du fonds, tandis que les rapports semestriels/annuels sont établis au niveau du fonds, pour l'ensemble des compartiments.
- \* L'OPCVM Van Lanschot Bevek est une sicav de droit belge répondant aux conditions de la directive 2009/65/CE.

Ce fonds est agréé en Belgique et est sous le contrôle de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA).  
 CADELAM est agréé en Belgique et est sous le contrôle de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA).  
 Ces informations clés pour l'investisseur sont exactes à la date du 31 octobre 2022.